



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÎLE D'ORLÉANS

2480, chemin Royal
Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans (Qc) G0A 3P0

Tel : 418 829-1011

www.iledorleans.com

Le 9 février 2021

Madame Manon Légaré
Directrice des opérations
Société protectrice des animaux de Québec
1130, avenue Galilée
Québec, Québec G1P 4B7

Objet : Autorisation à la Société protectrice des animaux de Québec de procéder au recensement des chiens pour l'année 2021

Madame Légaré,

La MRC de L'Île-d'Orléans vous autorise à réaliser le recensement des chiens pour l'année 2021 dans le cadre de la convention concernant le recensement des chiens et l'émission des licences pour chiens intervenue entre la Société protectrice des animaux de Québec et la MRC de L'Île-d'Orléans, au nom des 4 municipalités nommées ci-après :

- Sainte-Pétronille
- Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
- Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans
- Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

Saint-Pierre-
de-l'Île-d'Orléans

Sainte-Famille
de-l'Île-d'Orléans

Saint-François-
de-l'Île-d'Orléans

Saint-Jean-
de-l'Île-d'Orléans

Saint-Laurent-
de-l'Île-d'Orléans

Sainte-Pétronille

La personne détenant cette autorisation et circulant avec un véhicule identifié au nom de la Société protectrice des animaux est autorisée à effectuer le recensement des chiens sur le territoire des quatre (4) municipalités concernées et à percevoir les frais inhérents à la licence de chien 2021.

Espérant le tout à votre convenance, veuillez agréer, Madame Légaré, nos salutations distinguées.

Chantale Cormier
Directrice Générale / Secrétaire-trésorière